



## L'ANTENNE MÉDIATION

---

Conflit – Problème – Litige – Ecoute – Echange – Communication – Accord

### **Une alternative pour parvenir à une résolution de conflit ou pour éviter qu'une situation ne s'envenime**

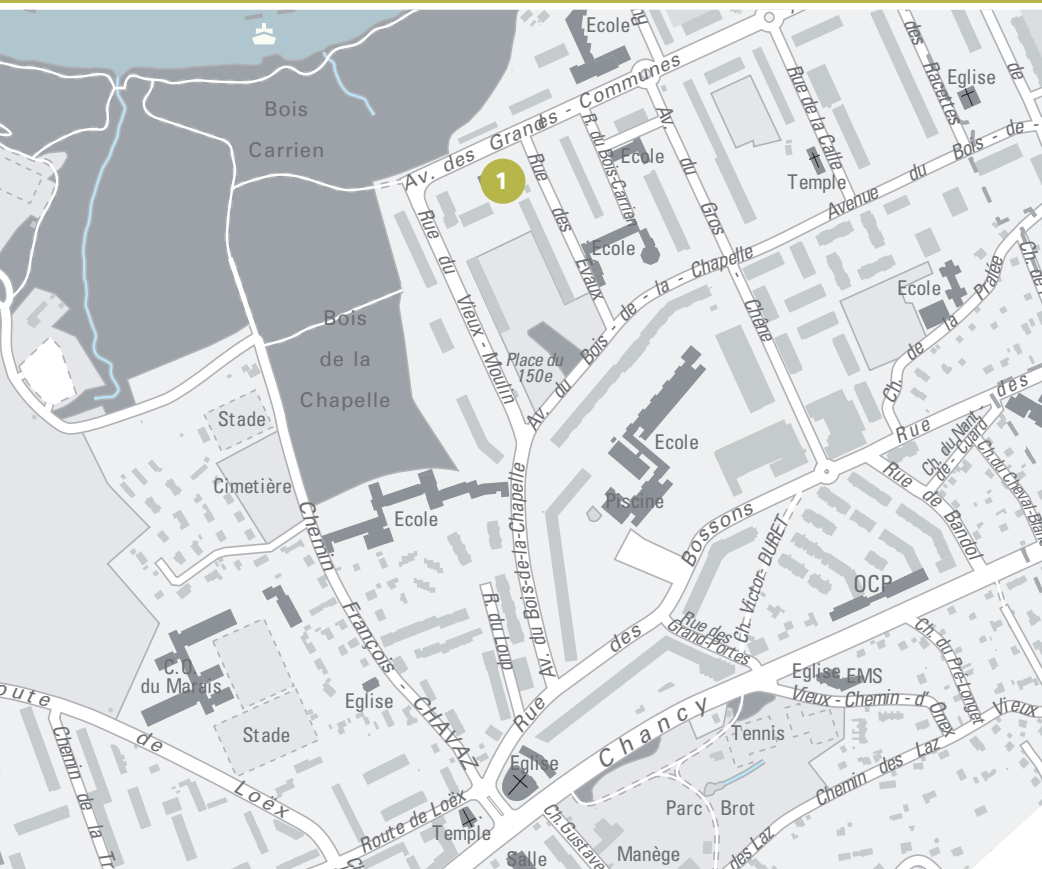
Parfois, certaines situations conflictuelles semblent sans issue. Dans de tels cas, l'intervention d'un tiers professionnel expérimenté, neutre, bienveillant et impartial, – le médiateur – permet de trouver une solution mutuellement acceptable par les personnes en litige.

Le rôle du médiateur consiste à faciliter une communication équitable entre les parties en conflit et, par un processus structuré et respectueux, à favoriser l'émergence d'une solution consensuelle. Ni avocat, ni juge, ni thérapeute, le médiateur tient compte des besoins de chacun des partenaires et contribue à une négociation gagnant/gagnant.

Un désaccord avec :

- Des collègues de travail ?
- Des voisins ?
- Son conjoint ou un enfant ?
- En prise à un différend qui péjore votre qualité de vie ?

L'Antenne Médiation est à disposition sur rendez-vous au Service prévention sociale et promotion santé. Une participation financière de 30 francs est demandée.



## 1 Réception SPPS

Guichet principal : rue des Evaux 13, 1213 Onex (Tél. : 022 879 89 11 ; Fax : 022 879 89 10)  
Tous les jours de 9h à 12h et les lundis, mercredis, vendredis de 14h à 17h

Bus 10 : arrêt Evaux

[www.onex.ch](http://www.onex.ch)